

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version Nord Américaine

EPICHLORHYDRINE

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : EPICHLORHYDRINE
Nom Chimique : Epichlorhydrine
Synonymes : 1,2-époxy-3-chloropropane, 3-chloro-1,2-époxypropane, 1-chloro-2,3-époxypropane, (chlorométhyl)oxirane, Oxyde de chloropropylène, Epichlorhydrine de glycérol
Formule moléculaire : C₃H₅OCl
Poids moléculaire : 92,53 g/mol

1.2. Utilisation de la substance/préparation

Utilisation recommandée : - Intermédiaire de synthèse

1.3. Identification de la société/entreprise

Adresse : SOLVAY CHEMICALS, INC.
3333 RICHMOND AVENUE
HOUSTON TX 77098-3099
United States

1.4. Numéros de téléphone de contact et d'urgence

Numéro de téléphone : 1 (800) 424-9300 CHEMTREC ® (USA & Canada)
d'appel d'urgence : 01-800-00-214-00 (MEX. REPUBLIC)

Contact téléphonique : US: +1-800-765-8292 (Informations sur le produit)
(informations sur le produit): US: +1-513-679-3031 (Product information)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Aperçu des urgences:

: H= 3 F= 3 I= 2 S= None
: H= 3 F= 3 R= 2 PPE = Fourni par l'utilisateur; selon les conditions

Informations générales

Aspect : liquide
Couleur : incolore
Odeur : Chloroforme

Effets principaux

- Inflammable
- Peut provoquer le cancer.
- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- Provoque des brûlures.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

2.2. Effets potentiels sur la santé:

Inhalation

- Irritation du système respiratoire supérieur
- En cas d'expositions répétées ou prolongées : maux de tête, fatigue et risques d'altérations nerveuses.
- Des lésions hépatiques peuvent se produire.
- (en cas de concentration plus élevée): Toux, Difficultés respiratoires, Sensation d'ivresse, agitation, vertiges, nausées, vomissements, somnolence., Risque de: Oedème pulmonaire, pneumonie chimique.

Contact avec les yeux

- Irritation sévère des yeux
- Lacrymation
- Rougeur
- Risque de lésions passagères de l'oeil.

Contact avec la peau

- Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.
- Irritation douloureuse, d'apparition retardée.
- Rougeur
- Gonflement des tissus
- Provoque des brûlures.
- Peut causer une réaction allergique cutanée.

Ingestion

- Irritation sévère
- Risque de convulsions, de perte de connaissance, de coma profond, d'arrêt cardio-respiratoire.
- Symptômes: Nausée, Vomissements, Douleur abdominale, Diarrhée.

Autres effets toxicologiques

- Voir section 11: Informations toxicologiques

2.3. Effets sur l'environnement:

- Voir section 12: Informations écologiques

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Epichlorhydrine

No.-CAS : 106-89-8
Concentration : > 99,0 %

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Inhalation

- En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
- La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
- Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.
- Un examen médical immédiat est requis.

4.3. Contact avec la peau

- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Laver avec de l'eau et du savon.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.4. Ingestion

- Consulter un médecin.
- Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Si la victime est consciente:

- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Ne PAS faire vomir.
- Ne pas donner à boire.
- Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

Si la victime est inconsciente mais respire:

- Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction approprié

- poudre
- Mousse, AFFF
- Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2. Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

- Jet d'eau pulvérisée

5.3. Risques spécifiques en cas d'incendie

- Inflammable
- Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

5.4. Produits de décomposition dangereux

- acide chlorhydrique
- Monoxyde de carbone

5.5. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Porter des vêtements et équipements de pompiers ignifugés.
- Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

5.6. Autres informations

- Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.
- Utiliser l'eau pour noyer le produit.
- Éviter de propager l'incendie en dirigeant l'agent extincteur en jet sur une nappe de liquide en feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles

- Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent provoquer la suffocation par réduction de la teneur en oxygène.
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes.
- Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.
- Couvrir de mousse le produit liquide répandu pour en freiner l'évaporation.
- Conserver à l'écart des Produits incompatibles.
- Ventiler la zone.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.

- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Endiguer.
- Enlever avec un absorbant inerte.
- Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Manipulation

- Utilisation dans un système fermé
- Effectuer les manipulations à petite échelle sous hotte aspirante.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Prévenir les effets de la décomposition de vapeurs du produit au contact de points chauds.
- Prévenir les effets de la décomposition de vapeurs du produit par l'action de l'arc électrique (poste de soudage).
- Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.
- Utiliser de l'appareillage en matériaux compatibles avec le produit.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

7.2. Stockage

- Conserver dans le conteneur original.
- Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles
- Stocker dans un bac de rétention.
- Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Matériel d'emballage

- Fût en acier
- Acier inoxydable

7.4. Autres informations

- Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- Prévoir des installations électriques de sûreté.
- Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre.
- Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Valeurs limites d'exposition

Epichlorhydrine

- US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 2006
TWA = 0,5 ppm
Remarques: Peau
- Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) 10 2006
pondérée dans le temps = 0,5 ppm

- pondérée dans le temps = 1,9 mg/m³
- Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) 10 2006
Remarques: Peut être absorbé par la peau.
- Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. 11 2006
pondérée dans le temps = 0,1 ppm
- Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. 11 2006
Remarques: Peut être absorbé par la peau.
- Canada. Ontario VLE's. (Ministère du Travail - Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) 2007
pondérée dans le temps = 0,5 ppm
- Canada. Ontario VLE's. (Ministère du Travail - Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) 2007
Remarques: Peut être absorbé par la peau.
- US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 01 2006
pondérée dans le temps = 0,5 ppm
- US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 01 2006
Remarques: Peut être absorbé par la peau.
- Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail) 2006
pondérée dans le temps = 2 ppm
pondérée dans le temps = 7,6 mg/m³
Remarques: Exposure must be minimized.
- Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail) 2006
Remarques: Peut être absorbé par la peau.
- Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail) 2006
Remarques: Recirculation prohibited

8.2. Mesures d'ordre technique

- Assurer une ventilation adéquate.
- Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.3. Équipement de protection individuelle

8.3.1. Protection respiratoire

- Dans tous les cas où les masques à cartouche sont insuffisants/ appareil respiratoire à air ou autonome en milieu confiné/si oxygène insuffisant/en cas d'émanations importantes ou non contrôlées.
- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.
- Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

8.3.2. Protection des mains

- Porter des gants appropriés.
- Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Matière appropriée: Néoprène
- Matière non-appropriée: Cuir

8.3.3. Protection des yeux

- Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.
- S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:
- Lunettes de protection chimique

- Écran facial

8.3.4. Protection de la peau et du corps

- Vêtement de protection
- S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:
- Tablier
- Bottes
- Néoprène

8.3.5. Mesures d'hygiène

- Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une douche de sécurité.
- Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Un niveau élevé de protection de la peau et des mesures d'hygiène personnelles devrait être maintenus en tout temps.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations générales

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: Chloroforme

9.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	: <i>Remarques:</i> non applicable
Point/intervalle d'ébullition	: 116 °C (241 °F)
Point d'éclair	: 31 °C (88 °F) <i>Méthode:</i> coupelle fermée
Inflammabilité	: <u>Limite d'explosivité, supérieure:</u> 21 % (v) <u>Limite d'explosivité, inférieure:</u> 3,8 % (v) <i>Remarques:</i> Inflammable
Propriétés explosives	: <u>Danger d'explosion:</u> <i>Remarques:</i> Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
Propriétés comburantes	: <i>Remarques:</i> non applicable
Pression de vapeur	: 17 hPa <i>Température:</i> 20 °C (68 °F)
Densité relative / Densité	: 1,18
Solubilité	: Eau 65 g/l <i>Température:</i> 20 °C (68 °F) : Soluble dans: : solvant organique
Coefficient de partage n-octanol/eau	: <u>log Pow:</u> = 0,3

Viscosité : 1,12 mPa.s
Température: 20 °C (68 °F)

Densité de vapeur : 3,2

9.3. Autres données

Point de congélation: : -57 °C (-71 °F)

Auto-inflammabilité : 385 °C (725 °F)

Température de décomposition : env. 225 °C (437 °F)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Stabilité

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- Peut polymériser sous l'action de la chaleur
- Polymérisation dangereuse: oui

10.2. Conditions à éviter

- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Éviter une exposition directe au soleil.
- Chaleur, flammes et étincelles.
- Conserver à une température ne dépassant pas: 225 °C (437 °F)

10.3. Matières à éviter

- Oxydants, Alcool, Amines, Acides organiques, Les alcalis, Les chlorures anhydres métalliques

10.4. Produits de décomposition dangereux

- acide chlorhydrique, Monoxyde de carbone

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

- DL50, rat, 90 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

- CL50, 4 h, rat, 2.403 mg/m³
- CL50, 6 h, rat, 1.362 mg/m³

Irritation/corrosion aiguë de la peau

- DL50, lapin, entre 515 - 754 mg/kg

Irritation de la peau

- lapin, effets corrosifs

Irritation des yeux

- lapin, Irritation des yeux

Sensibilisation

- cochon d'Inde, Sensibilisation cutanée

Toxicité chronique

- Inhalation, Exposition prolongée, rat, Organes cibles: Voies respiratoires supérieures, système génital mâle, glandes surrénales, Reins, Foie, NOEL: >= 10 ppm

Carcinogénicité

- Oral(e), Exposition prolongée, rat, Organes cibles: Appareil gastro-intestinale, effets cancérigènes
- Inhalation, Exposition prolongée, rat, Organes cibles: Voies respiratoires supérieures, effets cancérigènes

Toxicité pour la reproduction

- Oral(e), 5 mg/kg, Effets sur la fertilité

Remarques

- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire.
- Risque d'effet sur le système nerveux central
- Effet cancérigène non démontré chez l'homme
- risque d'effets pour:
- effets toxiques pour la reproduction

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Effets écotoxicologiques

Toxicité aiguë

- Poissons, espèces diverses, CL50, 96 h, entre 10 - 30 mg/l
- Crustacés, Daphnia sp., CL50, 24 h, entre 30 - 40 mg/l

12.2. Mobilité

- Eau, S'évapore., t_{1/2}: = 29 h
Conditions: rivière
- Sol/sédiments, KOC: = 123
Conditions: valeur calculée
Remarques: adsorption, insignifiante
- Air
Remarques: élimination par les pluies
- Sol
Remarques: évaporation et percolation significatives

12.3. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

- Air, photooxydation indirecte, t_{1/2} = 4 jr
Résultat: dégradation instantanée
Conditions: sensibilisateur: radicaux OH
- Air, photooxydation indirecte, t_{1/2} = 16 h
Conditions: sensibilisateur: smog photochimique
- Eau, Hydrolyse, t_{1/2} = 7 jr
Conditions: eau douce, pH 4 - 10, 20 °C
- Eau, Hydrolyse, t_{1/2} = 5,3 jr
Conditions: eau salée

Biodégradation

- Testé selon: biodégradabilité facile/MITI, DBO5 = 0,03
Remarques: faiblement biodégradable
- Testé selon: biodégradabilité facile/MITI, Demande Chimique en Oxygène (DCO) = 1,16
Remarques: faiblement biodégradable
- Testé selon: biodégradabilité facile/MITI, Demande Chimique en Oxygène (DCO) = 89, 24 h
Conditions: inoculum adapté
Remarques: Facilement biodégradable

12.4. Potentiel de bioaccumulation

- Bioconcentration: Coefficient de bioconcentration (BCF) = 0,66

- log Pow < 3
Résultat: Ne montre pas de bioaccumulation.

12.5. Autres effets nocifs

- donnée non disponible

12.6. Remarques

- Nocif pour les organismes aquatiques.
- Néanmoins, le danger pour l'environnement est limité en raison des propriétés du produit:
- Se disperse rapidement dans l'air.
- Intrinsèquement biodégradable.
- Ne montre pas de bioaccumulation.
- sa faible persistance.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Déchets de résidus / produits non utilisés

- En accord avec les réglementations locales et nationales.
- Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
- ou
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.
- L'incinérateur doit être équipé d'un système de neutralisation ou de récupération d'HCl.

13.2. Traitement des conditionnements

- Récipients vides.
- Eliminer comme produit non utilisé.
- Pour éviter les traitements, utiliser autant que possible un conditionnement navette réservé à ce produit.
- ou
- Rincer les conditionnements avec un hydrocarbure peu volatil et traiter l'effluent comme les déchets.

13.3. Déchet dangereux RCRA

- Listed RCRA Hazardous Waste (40 CFR 302) - Oui
- Unlisted RCRA Hazardous Waste (40 CFR 302) - Oui
- D001 (Déchets Inflammables)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	2023
IATA-DGR	
Classe	6.1
Risques secondaires	Substances liquides inflammables
Groupe d'emballage	II
Étiquettes ICAO	TOXIQUE + LIQUIDE INFLAMMABLE
Nom d'expédition: EPICHLOROHYDRINE	
IMDG	
Classe	6.1
Risques secondaires	Substances liquides inflammables
Groupe d'emballage	II
Étiquettes ICAO	TOXIQUE + INFLAMMABLE + POLLUANT MARIN
HI/UN No.	2023

Nom d'expédition: EPICHLORHYDRINE

U.S. Dept of Transportation

Classe (Subsidaire) 6.1 (3)
Groupe d'emballage II
Étiquetage (Subsidaire) toxique (Liquide inflammable)
Polluant marin: oui
Information d'urgence: ERG: 131P
Nom d'expédition: EPICHLOROXYDRINE

Canada (TDG)

Classe (Subsidaire) 6.1 (3)
Groupe d'emballage II
Étiquetage (Subsidaire) Toxic (Flammable Liquid)
Polluant marin: oui
Information d'urgence: ERG: 131 P
Nom d'expédition: EPICHLOROXYDRINE

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Informations sur les inventaires

Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)	: -	Conforme à l'inventaire.
Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	: -	Conforme à l'inventaire.
Canadian Domestic Substances List (DSL)	: -	Conforme à l'inventaire.
Inventory of Existing Chemical Substances (China) (IECS)	: -	Conforme à l'inventaire.
Liste des substances existantes UE (EINECS)	: -	Conforme à l'inventaire.
Japanese Existing and New Chemical Substances (MITI List) (ENCS)	: -	Conforme à l'inventaire.
Korean Existing Chemicals List (ECL)	: -	Conforme à l'inventaire.
Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	: -	Conforme à l'inventaire.
New Zealand Inventory (in preparation) (NZ)	: -	Conforme à l'inventaire.

15.2. Autres réglementations

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

- oui.

SARA Désignation du Danger (SARA 311/312)

- Risque aigu pour la santé: Oui.
- Risque d'incendie: Oui.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 313 Produits Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notification du Fournisseur Exigée

- oui.

US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

- Ce produit fait l'objet d'un rapport sous 40 CFR part 302.4 parce qu'il contient la/les substance(s) suivante(s):.

US. New Jersey: Loi sur le Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

- oui.

US. Pennsylvanie: Loi sur le Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (34 Pa. Code Chap. 301-323)

- oui.

US. Loi d'Application Californienne pour une utilisation Sûre des Toxiques et de l'Eau Potable (Proposition 65)

- ATTENTION! Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductives., ATTENTION! Selon l'Etat de Californie ce produit contient une substance chimique qui provoque du cancer..

15.3. Classification et étiquetage

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Liste de divulgation des ingrédients (WHMIS) (Can. Gaz., Part II, Vol. 122, No. 2)

- B2 Liquide inflammable
- D1A Matière très toxique qui provoque des effets toxiques immédiats et graves
- D2A Matière très toxique qui provoque d'autres effets toxiques
- E Matière corrosive
- Contient un produit réglementé

Remarques: Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FTSS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

Étiquetage CE

- Cette substance est classée et étiquetée conformément à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE, modifiée.

Symbole(s)	T	Toxique
Phrase(s) R	R45	Peut provoquer le cancer.
	R10	Inflammable.
	R23/24/25	Également toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
	R34	Provoque des brûlures.
	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Phrase(s) S	S53	Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
	S45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES DONNÉES

Cotes :

NFPA (Association nationale de protection contre l'incendie)

Santé = 3 Inflammabilité = 3 Instabilité = 2 Spécial =None

HMIS (Système des informations des matières dangereuses)

Santé = 3 Incendie = 3 Réactivité = 2 PPE : Fourni par l'utilisateur; selon les conditions

Autres informations

- Révision générale
- Nouvelle édition à distribuer en clientèle
- <** Phrase language not available: [FR] ZACT - S054.0000680 **>

Les Fiches Techniques Santé Sécurité contiennent des renseignements relatifs à la réglementation particulière de certains pays. Par conséquent, les FTSS fournies ne devraient être utilisées que par les clients de la compagnie mentionnée en section 1 en Amérique du Nord. Si votre entreprise est située dans un pays autre que le Mexique, le Canada ou les États-Unis, veuillez communiquer avec la société du Groupe Solvay dans votre pays pour les fiches signalétiques pertinentes. Les renseignements précédents sont basés sur notre expérience et sur nos connaissances actuelles du produit. Par conséquent, ils ne sont pas nécessairement complets. Ils s'appliquent au produit tel que défini par ses caractéristiques. En cas de combinaison ou de mélange, il faut s'assurer qu'aucun nouveau danger pourrait survenir. Dans tous les cas, l'utilisateur doit se conformer à toutes les exigences légales, administratives et réglementaires concernant ce produit, de même qu'à toutes les stipulations relatives à l'hygiène personnelle et à l'intégrité du milieu de travail. (À moins d'avis contraire, les renseignements techniques ne s'appliquent qu'au produit à l'état pur.) A notre connaissance actuelle, cette information est exacte, à la date des présentes. Cependant, ni la compagnie mentionnée en section 1 ni aucune de ses compagnies affiliées, ne donne de garantie, expresse ou implicite, y compris la qualité commerciale ou la convenance de l'usage, ou n'accepte aucune responsabilité relativement à cette information ou à son usage. Cette information est mise à la disposition de personnes ayant des connaissances techniques nécessaires, pour leur propre information et à leurs risques et n'est pas liée à l'usage du produit en combinaison avec une autre substance ou un autre procédé. Ce document ne constitue pas une licence en vertu d'un brevet. L'utilisateur doit déterminer lui-même le caractère approprié de toute information ou de tout matériel pour tout usage donné, ainsi que la manière de les utiliser, et déterminer s'il y a contrefaçon en matière de brevet. Ces renseignements donnent uniquement des propriétés typiques et ne doivent pas être utilisés pour les spécifications. La compagnie mentionnée en section 1 se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier les informations à tout moment sans avis préalable. Les marques de commerce et/ou les autres produits de la compagnie mentionnée en section 1 cités dans la présente sont des marques de commerce ou des marques déposées de la compagnie mentionnée en section 1 ou de ses filiales, à moins d'indication contraire. Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FTSS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

Tous droits réservés © 2008, La compagnie mentionnée en Section 1.